



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015 A MONTPEZAT DE QUERCY

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (Président), BERTELLI Jean-Claude, BONHOMME François, CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, FERTÉ Denis, HERVIOU Max, IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, MASSAT André, MICALET Georges, PAUTRIC Jacques (*représentant Geneviève BOENS*), PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, SOULIÉ Jacques, SOUPA Rémi, TILLON Georgette, TOUREL Pierre (*représentant Éric MASSIP*), TSCHOCKE Christian, VIROLLE Alain.

Étaient absents excusés : MM. ALBERT Jean-Paul, BROENS Geneviève, DARRIGAN Catherine, MASSIP Éric.

Étaient également présents : CADERAS Jean-François, DARBOIS Philippe, SOULIÉ Christophe, TEULIERES Vincent.

I- GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 12 décembre 2014

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M.VIROLLE Alain est désigné secrétaire de séance.

3- Débat d'orientations budgétaires 2015

Voir le DOB 2015 envoyé avec la convocation et jointe en annexe à ce compte-rendu.

M.MAFFRE a présenté le document support au Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2015, notamment en lisant la première partie (Contexte général) et en précisant les nouveautés et les priorités 2015 mentionnées en partie III (pages 9-11) :

- une année 2015 de construction du PETR (installation conférence des maires ; évolution du conseil de développement territorial, élaboration d'un Projet de territoire et d'une convention territoriale entre le PETR et les EPCI)

-renouvellement des politiques contractuelles (2015-2020) : Contrat Régional Unique et programme européen LEADER

-3 Axes thématiques prioritaires :

- candidature au label Pays d'Art et d'Histoire à déposer à l'automne 2015
- Enclencher le processus d'élaboration d'un SCOT Midi-Quercy, sur le périmètre des 49 communes.
- Mettre en œuvre la candidature TEPOS CV « Territoire énergie positive pour la croissance verte » du Pays MQ, retenue par le Ministère de l'écologie...

M.FERTE a insisté sur la parfaite cohérence territoriale qui oriente ce DOB 2015, dans la mesure où le Pays MQ satisfait les critères du Conseil régional Midi-Pyrénées pour être éligible au programme LEADER et au Contrat Régional Unique (population supérieure à 45 000 hab et être PETR).

M.TCHOCKE a donné quelques précisions sur l'appel à projet TEPOS CV qui devrait permettre au territoire de disposer d'une « force de frappe » conséquente pour engager réellement le territoire MQ dans une transition énergétique porteuse de développement local et d'emploi.

M.BERTELLI a demandé si notre candidature TEPOS CV allait générer des dépenses supplémentaires pour le PETR.et le territoire.

M.TCHOCKE a précisé qu'un stage de Master avec l'université Toulouse I va se dérouler au printemps sur le volet impact économique pour le territoire des pratiques énergétiques (flux entrant et sortant) afin de mieux appréhender les retombées possibles en terme d'emplois, de richesses créées...

En conclusion de ces échanges concernant le DOB 2015, M.MAFFRE a proposé de maintenir le même niveau de contribution par habitant (soit 5.5€/hab) pour le Budget Primitif 2015.

M.BONHOMME a soutenu cette proposition en remarquant que l'année 2015 est donc une année de réflexion, transition pour le PETR, qui devrait déboucher sur des évolutions de missions et compétences en complémentarité des EPCI pour l'année 2016. Il a notamment rappelé que les habitants qu'il reçoit à ses permanences lui font remonter deux besoins essentiels : l'offre de soins de proximité et le numérique.

M.MASSAT a mentionné ses inquiétudes récurrentes sur le niveau important de la masse salariale qu'il pense difficilement supportable à terme. Concernant le volet offre de soins il a fait part de son expérience de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Varen qui a été fortement soutenue financièrement (Europe, CR MP, CG, Etat), notamment car il y avait une mobilisation forte des médecins .

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Budget Primitif 2015 – Orientations Budgétaires

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1, oblige les communes de plus de 3 500 habitants à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Le document ci-annexé a été remis aux membres du comité syndical afin d'engager le débat lors de cette même séance.

Le Comité syndical :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1,

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015

4- Ressources humaines

a. Renouvellement d'un poste de chargée de mission « Communication» (CDD) :

Il est proposé de renouveler, à partir du 12/04/2015, par un Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un an ce poste de chargée de mission « Communication », occupé par Mme TREVISAN Corinne, qui devrait être financé au minimum à 60% (LEADER+CR MP+CAF) en 2015 (dépenses qui seront budgétisées dans le BP 2015).

Cette chargée de mission a en charge le développement des outils de communications du Pays Midi-Quercy tels que :

- une Newsletter mensuelle, intitulée « Le Mot de Liaison »
- un magazine hebdomadaire sur la radio locale CFM
- une page Facebook
- un Guide des Manifestations du Pays Midi-Quercy

- site internet : en 2015 accompagnement à la création et à la mise en œuvre d'un nouveau site tourisme/culture sur la destination touristique MQ-Gorges de l'Aveyron et en perspective du label Pays d'Art et d'Histoire
- appuis en infographie pour des documents de communication thématiques créés par le SM PMQ sur ses dispositifs territoriaux (Circuits courts ; Natura 2000 ; Charte forestière ;...)
- Appui en communication sur le programme LEADER et la thématique Animation vie –sociale (AVS)

5- Transformation du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en PETR : proposition de nouveaux statuts

Suite à la transformation au 1^{er} janvier 2015 du Syndicat Mixte du PMQ en PETR du PMQ par arrêté préfectoral, il est nécessaire de modifier les statuts pour les rendre conformes à cette transformation.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : STATUTS DU PETR (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL) DU PAYS MIDI-QUERCY

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L. 5741-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2014, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été transformé, à compter du 1er janvier 2015, en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

Cette transformation a pu s'opérer car le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, qui avait été créé le 7 janvier 2003, vérifiait les conditions de transformation automatique en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (syndicat mixte fermé reconnu « Pays » avant la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010).

Monsieur le Président précise qu'il conviendrait de modifier en conséquence les statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy afin de les rendre conformes à la transformation en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

Monsieur le Président présente donc un projet de statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Midi-Quercy, qui a été envoyé avec le document d'appui à l'ordre du jour. Ce projet de statuts du PETR du PMQ, s'il est validé, se substituera aux anciens statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy qui remplace les anciens statuts du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

Voir le projet de statuts du PETR du PMQ envoyé avec la convocation.

M.MAFFRE a précisé que ces nouveaux statuts ne modifient pas fondamentalement les précédents statuts du Syndicat Mixte du PMQ, dans la mesure où ce dernier était déjà un syndicat mixte fermé, comme le PETR. Ces statuts permettent essentiellement de prendre en compte les nouvelles prérogatives dévolues au PETR, évoquées précédemment lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

M.MAFFRE a demandé à l'assemblée, de réfléchir au sein de leur commune, à l'occasion du renouvellement des membres du Conseil de développement territorial (CDT) du PETR du PMQ, à d'éventuelles personnes qui pourraient être intéressées. Il souhaiterait que le CDT soit plus représentatif dans sa diversité comme le demande le législateur dans l'article 79 de loi qui a instauré les PETR ;

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Convention territoriale du Pays Midi-Quercy

a. Programmation 2014 : retour sur le comité des financeurs du 05/11/14 :

Voir en annexes du document d'appui en pages 12 à 17 la maquette financière de la programmation 2014 suite au Comité des financeurs du 05/11/2014.

b. Demande de subventions pour l'assistance technique 2015 du Pays Midi-Quercy

Comme chaque année, le PMQ peut être soutenu pour proposer une assistance technique (ingénierie territoriale) pluridisciplinaire permettant d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire et plus particulièrement la coordination du Contrat de Pays avec le Conseil Régional MP/Conseil Général /Etat.

Pour l'année 2015, qui sera une année de renouvellement de la contractualisation appelée Contrat Unique régional (2015-2020), il est proposé de poursuivre les mêmes demandes, sachant que les modalités précise d'intervention du Conseil Régional MP seront validées en Commission permanente de mars 2015.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Présentation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention pour l'assistance technique 2015 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi-Quercy assure l'animation et la coordination technique de la contractualisation territoriale du Pays Midi-Quercy avec le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat.

Dans ce cadre, le PETR du Pays Midi-Quercy met en œuvre une assistance technique globale (ingénierie territoriale) réalisée par une équipe pluridisciplinaire et faisant appel à de l'ingénierie extérieure, de la communication.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2015 est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Assistance technique généraliste du PETR du PMQ (ingénierie territoriale) :		Conseil Régional (35% de 245 510 €)	85 929 €
▪ Masse salariale et déplacements	227 510 €	Conseil Général 82 (25% de 208 612 €)	52 153 €
▪ Prestations complémentaires	18 000 €	ADEME (30% sur 42 000€)	12 600 €
		UE -LEADER -MQ (50 % de 8 000€)	4 000 €
▪ Frais de structure éligibles	38 100 €	Autofinancement global (45.4 %)	128 928 €
TOTAL DEPENSES	283 610 €	TOTAL RECETTES	283 610 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'assistance technique (2015) à la Contractualisation Territoriale du Pays Midi-Quercy
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de

financement.

- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

c. Information sur les nouvelles politiques contractuelles de la Région pour 2015-2020

Lors de la Commission Permanente du Conseil Régional MP du 11/12/2104, il a été présenté les principes des nouvelles politiques contractuelles régionales pour la période 2015-2020, qui confirme les engagements présentés lors de l'assemblée Plénière du 26/06/2014.

Ces nouvelles politiques contractuelles régionales ont pour **objectifs** :

- **d'agir en priorité pour la croissance et l'emploi** dans les **territoires en mobilisant** l'ensemble de nos politiques publiques dans le cadre d'une stratégie dynamique de développement durable à un niveau pertinent, que constituent notamment les zones d'emploi.
- d'agir en même temps pour le renforcement de la cohésion territoriale dans les quartiers défavorisés dans le cadre du volet territorial / Politique de la Ville.
- d'agir également pour l'attractivité et le développement des territoires ruraux et de montagne avec une priorité donnée pour les territoires qualifiés de vulnérables dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2014-2020.
- de favoriser et de permettre, avec les collectivités ou leurs groupements concernés, l'émergence et la structuration de nouveaux territoires de projet encore plus proches des **territoires vécus** et à une échelle plus forte, notamment en terme de population, d'arguments économiques et d'offre de services.
- de mobiliser dans le cadre d'un **contrat unique**, l'ensemble des dispositifs et moyens financier de la Région avec les territoires.

Ces contrats régionaux uniques seront élaborés et conclus avec :

- pour les **territoires ruraux ou de montagne** :
 - une Communauté de Communes, un syndicat mixte de gestion d'un **Parc naturel régional**,
 - un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural lorsqu'ils sont structurés à l'échelle d'une zone d'emploi.
 - les Syndicats Mixtes de gestion ou de préfiguration des **Parcs naturels interrégionaux** qui constituent l'une des priorités fortes de la Région en terme d'aménagement et de développement durable du territoire.
- Les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux pour les territoires ruraux ou de montagne situés dans une vaste zone d'emplois.

La Région invite également ces groupements à développer, des thématiques communes de coopération avec la Communauté d'Agglomération pivot de la zone d'emploi dans laquelle ils se situent mais aussi avec les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux ou les Syndicats Mixtes qui leur sont contigus.

Les modalités pratiques et critères d'interventions de la Région dans le cadre du Contrat unique (2015-2020) seront précisés lors de la CP de mars ou d'avril 2015.

III - AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1 Urbanisme / SCOT

- a. Information sur la réponse du PMQ à l'appel à projet national pour financer le Schéma de cohérence territorial (SCOT) rural

Dans la continuité des travaux menés depuis 2011, concernant le projet de SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) sur le territoire MQ, le PETR vient de répondre à l'appel à projet national pour le financement de SCOT rural en France. Ci-joint, une note rappelant les contextes national et territorial de ce projet de SCOT qui ont amené le PETR du PMQ à répondre favorablement à cette opportunité proposée par l'Etat.

Voir en annexes du document d'appui à l'ordre du jour en pages 18 à 21 note sur projet SCOT du PMQ.

2. Plan Climat Énergie PMQ

Dans la continuité du Plan Climat Territorial (2010-2014) et la préfiguration de notre candidature TEPOS CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) évoquée lors du précédent comité syndical, il est proposé d'initier certaines actions :

a. Développement d'un réseau d'ambassadeurs du développement durable

Monsieur le Président propose d'envoyer une lettre aux Présidents des Communautés de Communes pour mettre en œuvre un réseau d'ambassadeurs du développement durable.

Pourquoi ?

Le Pays Midi Quercy est engagé concrètement dans une politique de développement durable volontariste. D'une part, le PETR a candidaté à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » et, d'autre part, a été retenu au niveau régional pour mettre en œuvre une plateforme de rénovation thermique de l'habitat privé.

Comment ?

En créant un réseau de techniciens territoriaux (existants ou à créer) chargés de sensibiliser et d'accompagner les habitants des communautés de communes dans la transition énergétique. Ces agents auraient comme missions de communiquer auprès des habitants et des élus du territoire. Les thèmes qu'ils pourraient aborder seraient :

- La rénovation de l'habitat en diffusant l'information sur le fonctionnement de la plateforme (les dispositifs d'aides et de conseils à mobiliser dans les projets de rénovation des logements).
- Les transports en diffusant l'information sur les transports publics, les TAD (transports à la demande) ou le covoiturage.
- Les déchets en diffusant l'information sur les politiques de tri mises en place localement et les bonnes pratiques.
- Le patrimoine communal en devenant le relais du service « conseil en énergie partagé » auprès des communes.

Dans ce cadre, le Pays Midi Quercy prendra en charge l'encadrement et la formation de ces agents.

b. Etude Mobilité des jeunes dans le cadre de leurs loisirs

Le 10 février 2014, le comité syndical a validé la réalisation d'une étude (inscrite dans le programme d'actions du Plan Climat PMQ) sur la mobilité des jeunes dans le cadre de leurs loisirs en partenariat avec le Pays Portes de Gascogne (32). Cette étude prévoyait 3 phases :

- un diagnostic d'opportunité,
- la co-construction des dispositifs et outils
- l'accompagnement de la phase d'expérimentation des dispositifs et l'évaluation.

Le comité syndical avait validé la réalisation des deux premières phases pour l'année 2014 via un financement Pays et LEADER. L'étude a été confiée à SOSTENS Project par les deux Pays suite à un appel d'offre.

En 2014, seule la première phase a été réalisée et a fait l'objet d'une restitution le 21 janvier 2015 à Beaumont de Lomagne en présence des deux Pays.

Les principaux résultats de cette étude sont :

- ✓ Une problématique complexe
- ✓ Les parents, premiers contributeurs de la mobilité de leurs enfants
- ✓ Les déplacements pour les pratiques régulières sont plutôt intégrés par les parents
- ✓ Des sorties événementielles pénalisées par le manque de solutions adaptées et sécurisées
- ✓ Des attentes en matière de sorties autonomes qui trouvent peu de réponses
- ✓ L'offre mobilité existante gagnerait à être davantage optimisée
- ✓ Une offre jeunesse/animation qui peut souffrir d'un défaut d'attractivité et d'accessibilité
- ✓ Un pari: une offre loisirs plus accessible conforterait l'attachement au territoire

Suite à cette réunion, Monsieur le Président propose de poursuivre l'étude en mettant en œuvre la phase 2 (co-construction des dispositifs) conformément à la délibération prise en février 2014. Le résiduel du coût de cette phase (4 200€ TTC) sera faible pour le PETR, car des cofinancements (LEADER, CAF) sont envisagés à hauteur de 70 à 80%.

M.TCHOCKE a insisté sur l'importance d'assurer la sécurisation des mobilités des jeunes (adolescents essentiellement) et donc de poursuivre cette étude qui a un bon écho auprès des parents interrogés.

c. Etude sur le développement de la filière méthanisation en PMQ

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Etude de faisabilité territoriale sur le développement de la méthanisation

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a mis en place une politique volontariste de développement des énergies renouvelables en candidatant à l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Monsieur le président informe le comité syndical que le 4 décembre 2014 une réunion d'information sur la méthanisation organisée par la FDCUMA82, à Lavaurette, a réuni environ 20 agriculteurs. Ces derniers sont intéressés pour mettre en œuvre une ou plusieurs unités de méthanisation.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de faire réaliser une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'une ou plusieurs unités de méthanisation sur le territoire du Pays Midi Quercy.

Ainsi, il propose de missionner un bureau d'étude spécialisé pour répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les exploitations agricoles intéressées ?
- Quels sont les gisements mobilisables (fumiers, lisiers, résidus abattoirs ...) ?
- Quels sont les valorisations possibles sur le territoire (chaleur, injection ...) ?
- Quels scénarios envisageables (petits projets, méthanisation territoriale ...) ?
- Quels sont les aspects techniques et réglementaires à prendre en compte (valorisation du digestat, impacts environnementaux ...) ?
- Analyse économique (temps de retour sur investissement, plan de financement ...).

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulés	Montant	Financeurs	Montants
Prestation Bureau d'étude spécialisé	15 000 €	ADEME, Conseil Régional MP et FEDER (70%)	10 500 €
		Autofinancement (30%)	4 500 €
TOTAL TTC	15 000 €	TOTAL TTC	15 000 €

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- de prendre acte de la volonté de réaliser cette étude de faisabilité territoriale
- d'engager rapidement une démarche de concertation avec les partenaires financiers dans le cadre du plan de financement ci-dessus.
- de définir les modalités de mise en œuvre des objectifs cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nécessité d'accompagner le développement de la filière méthanisation
- **DECIDE** de s'engager dans une étude de faisabilité de développement de la méthanisation sur le territoire
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au projet une fois les modalités d'aides connues.
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action et notamment l'envoi de demande de subventions.

M.FERTE a évoqué la réunion organisée en décembre 2014 pour aborder cette piste de la méthanisation, à laquelle une vingtaine d'agriculteurs intéressés ont participé. L'étude de faisabilité proposée permettra de mieux appréhender le potentiel de matière à méthaniser et les transports occasionnés et devra aussi intégrer l'acceptabilité sociétale de ce type de projet.

d. Etude sur la structuration de la filière bois énergie

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITE SUR LA STRUCTURATION D'UNE FILIERE BOIS ENERGIE

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy a mis en place une politique volontariste de développement de la filière bois énergie. Concrètement, 4 chaufferies bois communales sont actuellement en fonctionnement ainsi qu'une plateforme de tri et de stockage à la déchetterie de Nègrepelisse.

Cependant, Monsieur le président attire l'attention des membres du comité syndical sur la nécessité de structurer la filière afin de bénéficier de la mutualisation des moyens. Par exemple, actuellement, il n'existe pas une structure mutualisée intercommunale en mesure d'acheter, de conditionner et de vendre des plaquettes bois énergie.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de faire réaliser une étude de faisabilité sur l'opportunité de créer une structure public-privé en charge d'acheter et de vendre de la plaquette forestière. Pour ce faire, il propose de missionner l'animateur départemental de la filière bois énergie à savoir l'agence locale de l'énergie « Quercy énergies ».

Cette étude se passera en deux temps :

- Tranche ferme : doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le fonctionnement actuel de la filière bois énergie (ressources, partenaires) ?
- Quelles formes juridiques possibles pour structurer la filière (SPL, SEM, SCIC ...) ?
- Quels sont les moyens à mobiliser pour créer une structure ?

- Tranche conditionnelle : Montage juridique de la structure

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulés	Montant	Financeurs	Montants
Prestation Quercy énergie Tranche ferme	5 000 €	ADEME, Conseil Régional MP et FEDER (70%)	10 500 €
Autres Prestations à définir Tranche conditionnelle	10 000 €	Autofinancement (30%)	4 500 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- de prendre acte de la volonté de réaliser cette étude de préfiguration
- d'engager rapidement une démarche de concertation avec les partenaires financiers dans le cadre du plan de financement ci-dessus.
- de définir les modalités de mise en œuvre des objectifs cités ci-dessus.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la nécessité de poursuivre la structuration de la filière bois énergie.
- **DECIDE** de s'engager dans une étude de faisabilité de structuration de la filière bois énergie.
- **S'ENGAGE** à participer financièrement au projet une fois les modalités d'aides connues.
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action et notamment l'envoi de demande de subventions.

e. Information sur la mise en place de la Société Publique Locale (SPL) ARPE (Agence régionale pour le développement durable) Midi-Pyrénées :

Suite à l'adhésion du PMQ à la SPL ARPE MP, présentée lors du dernier comité syndical, le PETR du PMQ, représenté par M.TCHOCKE Christian a participé à la réunion constitutive de cette nouvelle structure le 14 janvier 2015.

Dans ce cadre, le PETR du PMQ a été élu pour siéger au Conseil d'administration de la SPL ARPE.

M.TCHOCKE Christian, élu désigné pour représenter le PETR du PMQ sera donc amené à participer aux réunions mensuelles du CA de la SPL ARPE.

f. Démarche CCP : information sur l'appel à projet PNA (programme national alimentation)

M.RAEVEN a informé l'assemblée sur les suites de cet appel à projet :

Lors du dernier Comité syndical du 12/12/2014, une information a été faite sur l'appel à projet Programme National pour l'Alimentation.

Le PETR du PMQ a répondu à cet appel à projet en tant que coordinateur et en partenariat avec 4 organismes du territoire impliqués sur cette thématique (CPIE MQ ; association BIO 82 ; CIVAM Semailles ; Centre d'art La cuisine).

Malheureusement notre candidature n'a pas été retenue.

Toutefois elle a été classée 6ème sur 40 dossiers reçus en Midi-Pyrénées, et seulement 3 candidatures ont été pré-sélectionnées (FRAB MP ; Agricampus ; l'association tarnaise "Les ateliers") pour ensuite concourir au niveau national (une seule devrait être retenue par Région).

Une dynamique positive et collective s'est créée à l'occasion de l'élaboration de cette candidature qui pourra être prolongée dans le cadre du nouveau programme européen LEADER 2014-2020, lorsqu'il sera opérationnel (normalement mi 2015).

3. Tourisme

a. Retour sur le comité de pilotage Pleine Nature : information sur candidature à un appel à projet Massif Central FEDER

L'appel à projets sur les pôles de pleine nature a été lancé par le GIP (groupement d'intérêt public) Massif Central en décembre 2014. Il doit permettre de faire du Massif central une destination touristique et sportive reconnue. Il sera cofinancé à la fois dans le cadre du PO Massif central (FEDER) et de la Convention de Massif (Régions, État, Départements).

L'appel à projets est ouvert aux territoires déjà structurés en pôles autour de la valorisation de leur potentiel en termes d'activités et sports de pleine nature ainsi qu'aux pôles en émergence. Il a vocation à soutenir le développement d'une quinzaine de pôle sur toute la durée de la programmation.

La date limite de réception des dossiers est le **1er avril 2015**. Une deuxième vague de sélection sera organisée en 2016.

Il concerne les territoires situés sur le zonage massif Central.

En Midi-Quercy, les actions menées en faveur de la structuration et du développement des activités de pleine nature ont été nombreuses ces dernières années compte tenu de l'importance de ces activités dans le développement économique et social du territoire.

En 2007/2009, notons la participation du Pays Midi-Quercy au pôle d'excellence rurale « Viaur Aveyron, rivières sauvages », à partir de 2009 la mise en œuvre de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs touristiques pour la préservation du site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère », en 2011/2012 relevons la démarche d'étude visant la définition **d'un schéma de développement durable des activités aquatiques non motorisées sur la rivière Aveyron** et enfin en 2013 notons la signature du **contrat de destination Tarn-et-Garonne visant à conduire une stratégie en faveur des activités d'itinérances douces le long du linéaire Aveyron**.

Fort de ces démarches, le PETR Midi-Quercy a souhaité rassembler le 22 janvier 2015 le comité de pilotage dédié aux activités de pleine nature rassemblant de nombreux acteurs de la sphère sportive, économique, environnementale, touristique, les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers pour débattre de l'intérêt de s'engager dans cette candidature et pour définir ensemble la stratégie à adopter.

A l'unanimité, les acteurs en présence ont validé le principe de répondre à cet appel à projet compte tenu des opportunités offertes par le développement des activités de pleine nature sur le territoire.

La priorité sera donnée aux actions inscrites dans les schémas de développement existants en faveur des activités aquatiques non motorisées (canoë-kayak, baignade et pêche) et du tourisme à vélo (véloroute et boucles cyclables).

Il est aussi proposé en séance que le PETR soit le porteur de cette candidature.

La candidature devant intégrer d'autres opérateurs partenaires souhaitant développer des actions dans le cadre de ce pôle, plusieurs réunions de concertation seront organisées dans le courant du mois de février pour préciser le programme d'actions, les portages et les conditions du partenariat.

Un prochain comité de pilotage qui visera la validation de la stratégie, des programmes, des budgets et du partenariat sera organisé dans le courant du mois de mars en vue du dépôt de la candidature pour le 1^{er} avril 2015.

Une délibération devrait donc être proposée lors du prochain Comité syndical fin mars, pour acter la candidature et les demandes de financements associés à cet appel à candidature « pôle nature ».

Voir en annexes du document d'appui à l'ordre du jour en pages 22 à 31 extrait du cahier des charges de l'appel à projets "Pôle nature "MASSIF FEDER.

D'ores et déjà, **M.MAFFRE** a demandé à l'assemblée l'autorisation de poursuivre l'élaboration de cette candidature à l'appel à projet « pôle pleine nature- Massif Central », qui semble faire l'unanimité auprès des acteurs publics et privés directement concernés.

M.HERVIOU a conforté cette demande en précisant que « si on ne fait rien, il se fait n'importe quoi », et qu'il est donc important de coordonner et de valoriser un développement des activités de pleine nature respectueux de la nature et des habitants.

4. Emploi - Formation

a. Information sur la MDE (Maison de l'Emploi Midi-Quercy)

Deux dates importantes à retenir :

- * Printemps de l'apprentissage : mercredi 18 mars 2015
- * 6ème Rencontre Métier Emploi Territoire à Caussade : mercredi 29 avril 2015

Par ailleurs des pistes de projet :

- * GPTEC et dispositif PLATO voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour en page 32 l'article du journal CCI 82 de février 2015 sur PLATO en MQ

6- INFORMATIONS DIVERSES

a. Les données officielles 2015 de la population totale des communes du PMQ

Globalement, nous constatons que la population totale officielle au 01/2015 en MQ est de **49 692hab**, soit une augmentation de **714 hab par rapport à 2014 (+ 1.4%)** :

Structure intercommunale	Population totale officielle en 2014 (pop 2011)	Population totale officielle en 2015 (pop 2012)	Différence 2014/2015 en nombre	Différence 2014/2015 en %
Quercy Caussadais	20 032	20 321	289	1,4
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 921	7 953	32	0,4
Quercy Vert	5 183	5 299	116	2,2
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	15 842	16 119	277	1,7
TOTAL GENERAL	48 978	49 692	714	1,4

Voir en annexe du document d'appui à l'ordre du jour en page 33 la population par communes et EPCI du PMQ

b. Motion de l'ANPP (Association nationale des pôles et pays) présentée aux états généraux des Pays à Tours le 9 décembre 2014.

Voir en annexes du document d'appui à l'ordre du jour en page 34 la motion adoptée par l'ANPP sur les PETR

c. Conclusion des assises de la ruralité organisées par le Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

Voir en annexes du document d'appui à l'ordre du jour en pages 35 à 36 « compte rendu du conseil des ministres du 17/12/2014 sur les conclusions des Assises de la ruralité »

ANNEXE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

I- CONTEXTE GENERAL

Le SM PMQ s'est transformé au 1^{er} janvier 2015 en **PETR (Pôle d'Équilibre Territorial Rural)**, pour ainsi retrouver une plus grande assise juridique. En étant une forme de Syndicat mixte dédié au portage d'un "Projet de territoire", le PETR apparaît comme un moyen de renforcer la légitimité des Pays.

Le SM PMQ avait été créé en janvier 2003 pour coordonner et gérer des politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire. Ainsi, il a assuré jusqu'à présent, prioritairement le pilotage et la gestion de la convention territoriale (Contrat de Pays), du programme européen Leader et du PLIE (Plan Local Insertion Emploi), ainsi que d'autres dispositifs thématiques qui ont émergé au fil de l'avancement du Projet de Territoire (Plan Climat ; maîtrise d'ouvrage OPAH ; Inventaire du patrimoine culturel ; Schéma culturel ; programme tourisme ; ...).

Le PETR va donc poursuivre les missions confiées au SM PMQ à travers de nombreuses conventions pluriannuelles en cours avec les partenaires financiers (Etat ; CR MP ; CG ; ...) qui sont ou doivent être renouvelées en 2015, pour la période 2015-2020.

Toutefois le PETR du PMQ doit également intégrer de nouvelles attributions voulues par le législateur qui sont formalisées dans l'article 79 de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) :

1. Le PETR a un rôle de **Prospective**, il doit élaborer un Projet de Territoire dans les 12 mois qui suivent la mise en place du PETR, qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR
2. La mise en œuvre du Projet de Territoire est formalisée dans le cadre de **la convention territoriale** qui est conclue entre le PETR, les EPCI (intercommunalités) membres et le cas échéant le Conseil Général et le Conseil Régional s'ils ont été associés à l'élaboration du Projet de Territoire. Elle permettra de préciser les missions déléguées au pôle et les conditions dans lesquelles elles s'exerceront. **Il s'agit donc d'un renforcement de la coopération** entre le PETR et les EPCI
3. Un rapport annuel présentant la mise en œuvre du Projet de territoire doit être présenté à la conférence des maires, au Conseil de développement territorial (CDT) et aux EPCI membres.
4. Le PETR a un rôle fédérateur, c'est dans ce sens qu'une conférence des Maires est constituée, consultable pour l'élaboration, la modification et la révision du Projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.
5. Suivant le même objectif fédérateur, **le Conseil de développement territorial (CDT)** doit également être constitué. Celui-ci représente les acteurs économiques, sociaux, culturels,

éducatifs, scientifiques et associatifs. du territoire (il s'agit donc du CDD actuel à « étoffer »)

6. **Un rôle de mutualisations**, du PETR, à travers la possibilité de la mise en œuvre de services unifiés avec et pour le compte des EPCI membres.

Ainsi, une modification des statuts actuels du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy sera validée prochainement pour être conforme à la transformation en PETR.

L'année 2015 sera donc une année de construction pour le PETR du Pays MQ à tous les niveaux (juridique, fonctionnelle, contractualisations pour 2015-2020, ...), qui va permettre de se projeter sur les 6 prochaines années (2015-2020).

Cela va permettre de réaffirmer les missions générales d'un PETR, notamment évoquées lors des états généraux des Pays à Tours le 8-9 décembre 2014, à savoir :

- **Co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les intercommunalités un projet de territoire partagé**
- **Etre un outil de mutualisation notamment pour doter les territoires d'une capacité d'ingénierie et réaliser des économies d'échelles**
- **Etre demain un relais de l'action des Départements et des Régions aux périmètres élargis, en lien étroit avec les intercommunalités.**

Le contexte législatif propose une refonte de l'organisation territoriale qui est en pleine mutation profonde et continue. Suite à la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et la loi relative à la délimitation des Régions, la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) constitue le troisième volet de la réforme des territoires, qui devrait clarifier le « qui fait quoi » entre les collectivités et notamment de grossir les taille des intercommunalités (une carte intercommunale resserrée autour des "bassins de vie" avec un **seuil minimal des EPCI à fiscalité propre fixé à 20 000 habitants** (contre 5 000 actuellement) et une réduction du nombre des structures syndicales (article 14)).

L'enjeu pour le PETR du Pays MQ, sera de passer d'une logique de coordination et facilitateur de la cohérence territoriale des politiques publiques à une logique d'impulseur-coordonateur **de la coopération des acteurs (publics et privés) du territoire. Ceci pour servir le projet de territoire qui s'appuiera sur l'expérimentation, l'innovation, et la mutualisation accompagnées par une ingénierie et des outils financiers adaptés.**

Le Conseil Régional MP, chef de file pour l'aménagement du territoire, le développement économique et la gestion des fonds européens (dont LEADER), a confirmé qu'il souhaitait poursuivre l'accompagnement des territoires ruraux organisés (en PETR), dans le cadre de **Contrat Régional Unique (2015-2020)**, dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de validation . Il souhaite que l'année 2015 permette aux territoires de revisiter leurs stratégies et éventuellement leur périmètre d'intervention, en privilégiant l'accompagnement de la création de richesses et d'emplois en cohérence avec l'échelon du bassin d'emploi (pour le MQ c'est Montauban). Le PETR du PMQ a confirmé sa volonté de continuer à travailler sur son territoire d'origine le Midi-Quercy, en répondant **fin 2014 à l'appel à candidatures LEADER 2014-2020 (réponse attendue au printemps).**

Toutefois la nécessité d'intégrer dans la stratégie de développement de notre territoire, les relations externes urbain-rural, notamment avec Montauban et dans une moindre mesure Villefranche de R, Cahors et Albi, devient prégnante. La notion de contrat de réciprocité (entre agglomération et territoire rural) a été évoquée par la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (LETR), comme étant une piste intéressante pour entamer des partenariats nouveaux et innovants. **Les conclusions « des assises de la ruralité »,** organisés

par le ministère LETR devrait donner lieu à un plan d'actions présenté lors d'un Comité interministériel à l'égalité des territoires le 13 mars 2015, qui devrait arrêter la feuille de route du Gouvernement pour les ruralités. Ces réflexions et d'autres pourront utilement alimenter l'actualisation du Projet de territoire et le renouvellement du Contrat de Pays (Contrat Unique 2015-2020) qui seront menés lors de cette année 2015.

Le contexte de raréfaction de fonds public, conduisent l'État, l'Europe, le Conseil Régional, principaux initiateurs des politiques d'aménagement du territoire, à **procéder à des appels à projets territoriaux**, pour lesquels les structures gestionnaires des Pays/PNR sont jusqu'à présent, souvent visées et doivent donc faire preuve d'une grande réactivité (LEADER, Territoire à énergie positive croissance verte ; plateforme rénovation logement privé ; pôle pleine nature; label PAH...). Ainsi, la constitution progressive de l'équipe technique pluridisciplinaire au sein du Pays MQ a permis une montée en compétence qu'il s'agit de maintenir pour être en capacité de répondre aux échéances à venir, et ainsi de poursuivre son action de soutien au développement durable de notre territoire.

II- SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

a- Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2009

Les tableaux ci-dessous retracent les masses budgétaires les plus significatives de l'évolution budgétaire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy depuis 2009 (les dépenses d'investissement, marginales de par les compétences du Syndicat Mixte, ne faisant pas l'objet d'une analyse dans ce document).

Dépenses de fonctionnement de 2009 à 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges à caractère général (011)	261 080.19 €	334 403.47 €	352 890.93 €	351 619.10 €	362 765.81 €	296 606.49 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	509 525.45 €	560 881.93 €	597 345.46 €	610 965.51 €	599 820.53 €	576 691.09 €
Charges financières (66)	1 110.20 €	2 648.62 €	5 102.02 €	5 228.31 €	7 566.94 €	7 919.91 €
Charges exceptionnelles (67)	268 193.54 €	50 810.30 €	113 984.50 €	100 821.06 €	250 137.99 €	151 017.72 €
Opérations d'ordres (042)	6 747.10 €	8 812.96 €	11 174.90 €	10 368.24 €	12 460.35 €	9 697.97 €
Budget Total de Fct (Dépenses)	1 046 656.48 €	957 557.28 €	1 080 497.81 €	1 079 002.22 €	1 232 751.62 €	1 044 458.23 €

Recettes de fonctionnement de 2008 à 2013

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Atténuations de charges (013)	3 037.28 €	3 085.51 €	16 467.64 €	7 193.43 €	5 035.60 €	2 312.60 €
Dotations, subventions, Participations (74) :	924 776.10 €	965 701.07 €	1 055 773.61 €	1 074 776.28 €	1 236 145.91 €	1 039 554.85 €
<i>Etat et Autres (74718)</i>	<i>214 214.89 €</i>	<i>158 576.82 €</i>	<i>179 569.89 €</i>	<i>83 696.20 €</i>	<i>74 202.77 €</i>	<i>55 259.56 €</i>
<i>Région (7472)</i>	<i>177 664.47 €</i>	<i>155 404.12 €</i>	<i>188 996.97 €</i>	<i>184 651.77 €</i>	<i>185 218.01 €</i>	<i>167 945,06 €</i>
<i>Département (7473)</i>	<i>141 233.00 €</i>	<i>218 694.00 €</i>	<i>168 011.00 €</i>	<i>164 494.00 €</i>	<i>175 476.00 €</i>	<i>189 401,50 €</i>
<i>Participation des EPCI</i>	<i>224 120.00 €</i>	<i>227 900.00 €</i>	<i>231 790.00 €</i>	<i>261 239.00 €</i>	<i>265 683.00 €</i>	<i>269 379,00 €</i>
<i>Participation Communes au CEP</i>	<i>- €</i>	<i>37 032.00 €</i>	<i>45 053.70 €</i>	<i>47 845.20 €</i>	<i>39 895.30 €</i>	<i>46 279,40 €</i>
<i>Leader</i>	<i>104 148.18 €</i>	<i>68 120.64 €</i>	<i>25 541.00 €</i>	<i>221 162.53 €</i>	<i>35 794.84</i>	<i>61 249,43 €</i>
<i>Budget communautaire hors Leader (7477)</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>187 038.06 €</i>	<i>72 128.5 €</i>
<i>PLIE FSE</i>	<i>59 543.50 €</i>	<i>91 064.49 €</i>	<i>208 801.05 €</i>	<i>111 687.58 €</i>	<i>272 837.93 €</i>	<i>174 205.10 €</i>
<i>Autres organismes (7478)</i>	<i>3 852.06 €</i>	<i>8 909.00 €</i>	<i>8 010.00 €</i>	<i>-€</i>	<i>- €</i>	<i>3 707 30 €</i>
Excédent de fonctionnement reporté (002)	121 940.37 €	3 097.27 €	17 120.96 €	9 013.91 €	12 143.57 €	
Opérations d'ordre de transfert entre section (042)	- €	- €	- €	- €	1 597.26 €	22 399.62 €
Budget TOTAL de Fct (recettes)	1 049 753.75 €	974 678.24 €	1 089 624.73 €	1 091 145.79 €	1 255 151.24 €	1 064 267.07 €

b- Analyse comparée

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (hors dotation LEADER/PLIE) observée entre 2007 et 2011 a été stoppée depuis 2012. Cette tendance est essentiellement imputable aux charges de personnel et à caractère général qui constituent les 2 principaux postes de dépenses du SM. Les charges de personnel ont connu une baisse en 2013 (- 11 000€) et en 2014 (- 23 130 €), qui rompt avec les évolutions antérieures sur cette dépense.

Les dépenses à caractère général connaissent en 2014 une baisse significative qui s'explique par une baisse des prestations externes (études, expertises) et des décalages de paiements en 2015.. Les fluctuations de cette dépense s'expliquent essentiellement par la variation d'une année sur l'autre de 2 articles comptables importants dans le budget du SM PMQ : les honoraires (prestations intellectuelles, ...) et les publications (éditions de guide touristiques, ...) qui en fonction des projets portés par le PETR du PMQ varient d'une année sur l'autre.

En 2014, on constate une baisse globale des dépenses de fonctionnement grâce à la conjugaison d'une baisse des charges de personnel et des charges à caractère générale.

La baisse des recettes de fonctionnement (hors reversement PLIE) est proportionnelle à celle des dépenses. C'est à dire que l'on constate également une baisse globale des recettes, même si on ne tient pas compte de la dotation FSE reversée. Elle s'explique par un contexte général de baisse des crédits qui commencent à se faire légèrement ressentir sur les dotations, subventions accordées au PMQ. Au sein des recettes, nous distinguons les participations des EPCI (5.5 €/hab en 2014) et « autres subventions » obtenues auprès du Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Europe pour l'assistance technique du Contrat de Pays et du Programme Leader ainsi que pour les actions thématiques conduites par le Syndicat Mixte du

Pays Midi-Quercy (PCET, PLIE ; coopération culture, programme tourisme...). En 2014, le versement du FSE (PLIE) ne s'est pas fait au niveau prévu (contrairement à 2013), car il y a eu des décalages d'appels de fonds FSE qui va de fait s'opérer en début 2015.

Globalement on constate donc depuis 2009 une relative stagnation des participations des EPCI et une augmentation des dotations extérieures jusqu'en 2013. **D'où l'importance, pour le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment du futur Contrat Unique et des fonds européens de la génération 2014-2020.** Toutefois, la part d'autofinancement globale du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (la participation des EPCI comparée aux dépenses) doit rester suffisante, au risque de ne plus pouvoir boucler les budgets futurs. En 2014, cette part est remontée à 30.3 %, maintenant un effet levier conséquent mais peut être plus raisonnable.

Part des contributions des EPCI sur les dépenses totales du SM PMQ (hors gestion de la dotation PLIE) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Participation €/hab*	3.2€	3.2€	3.5€	4€	4.5€	5€	5€	5€	5 €	5.5€	5.5€	5.5 €
Part EPCI	49 %	38,4 %	33 %	35 %	30 %	27 %	28.6%	24.3%	25.4%	28.8%	28.4%	30.3 %

*hors CEP

Remarques :

Concernant la gestion de la dotation LEADER et du PLIE, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a joué le rôle d'intermédiaire des fonds européens (LEADER et FSE) pour le bénéficiaire final. De fait, depuis 2004 et jusqu'en 2008 pour LEADER+ (fin du programme) les recettes et dépenses de cette dotation Leader+ se sont équilibrées et donc n'ont pas eu d'impact sur la situation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

A partir de 2010 seul le dispositif PLIE fait l'objet de reversement par le SM PMQ de crédits européens aux opérateurs et certains bénéficiaires du PLIE.

III- BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2015

L'année 2014 a permis de poursuivre la mise en œuvre de procédures territoriales gérées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : le Contrat de Pays appelé Convention Territoriale, le programme Leader IV, le PLIE (Plan local Insertion Emploi), le Plan Climat Territorial depuis 2010, le schéma culturel de territoire, l'OPAH,...

Ainsi des thématiques ont été plus particulièrement animées ou font l'objet d'études-actions.

a- Les thématiques déjà en cours en 2014

- ✗ Mise en œuvre d'une Charte Paysagère et émergence d'un SCOT (Schéma de cohérence territorial) : Le Pays Midi-Quercy a défini un cahier de recommandations et des plans paysages pour l'ensemble du territoire : volet paysager des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUI QRG), maîtrise d'ouvrage de deux DOCOB NATURA 2000 depuis novembre 2008, suivis de projets ponctuels à impact paysager. Depuis 2011, réponse à l'appel à projet régional, dans le cadre du Réseau Rural Régional MP, sur l'émergence de SCOT rural. Le PMQ a été sélectionné et a mandaté deux cabinets (CRP et AMENIS) pour réaliser en 2012 une prestation intellectuelle pour accompagner le territoire dans

une phase de préfiguration de SCOT. En 2013 et 2014, cette réflexion s'est heurtée notamment à des blocages juridiques sur le périmètre qui ont conduit les élus à reporter la poursuite de ce projet après les échéances électorales et surtout après la consolidation des lois impactant sur les structures porteuses de SCOT (lois ALUR et MAPAM). Le périmètre semble cette fois arrêté (l'ensemble des 49 communes du MQ) et la structure porteuse également (PETR du PMQ).

- ✗ Mise en œuvre d'une politique « Habitat-cadre de vie » suite à une étude conduite dans le cadre d'une formation-accompagnement d'un groupe mixte (élus, conseil de développement, techniciens) : reconquête des centres de bourgs anciens, une politique foncière globale au service de la production de lotissements d'intérêt général, action globale pour favoriser l'habitat des jeunes (16-30 ans).
 - *recrutement d'un chargé de mission en décembre 2005 pour mettre en œuvre le programme défini (poste supprimé depuis 05/2013 et mission reprise par un autre chargé de mission)*
 - *contractualisation sur un Programme d'intérêt général « logements centre bourg en PMQ » (2007-2010) et accompagnement d'opérations exemplaires d'habitats groupés à forte qualité paysagère et environnementale.*
 - ***mise en œuvre d'une OPAH de Pays MQ axée sur la précarité énergétique et lutte contre l'insalubrité depuis mi 2011.***

Un Comité de pilotage de suivi de l'OPAH du PMQ a eu lieu le 28/02/14: le bilan quantitatif de l'OPAH est satisfaisant (5.3 M€ de travaux pour un total de subventions d'environ 2.4 M € concernant 161 logements).

Des gains énergétiques largement au-dessus des objectifs fixés : 67% en moyenne représentant un gain de 1 586 168 Kwh/an.

Deux nouvelles réflexions ont été engagées en 2014 :

- Pré-étude sur l'habitat atypique en situation illégale
 - Réponse et sélection du PMQ à un appel à projet régional de l'ADEME « **Plateforme rénovation thermique des logements privés** », pour la période 2015-2017.
- ✗ Coordination d'un schéma d'organisation de l'économie touristique associant les OT-SI, les partenaires départementaux et régionaux (CDT; CRT...) et les prestataires : édition d'un guide pratique annuel touristique, mise en réseau des 10 OT-SI du Pays MQ, guide des manifestations en PMQ ; développement de la filière « activités de pleine nature »; élaboration d'un plan marketing ; suivi du PER Aveyron Viaur et coopération Leader envisagée. En 2011, lancement de deux études stratégiques pour l'activité touristique en MQ :
 - *Etude pour la structuration des OT-SI (office de PAYS) en cohérence avec le projet de développement tourisme durable du PMQ, terminée en juillet 2012.*
 - *Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur l'Aveyron en PMQ (terminée fin 2012)*
 - *Reprise de certaines propositions de ce schéma dans le cadre d'un Contrat de destination 82, signé par le SM PMQ en 2014, chargé de la coordination de l'itinéraire Vallée de l'AVEYRON.*
 - ✗ Mise en œuvre d'un Plan Climat Territorial (2010-2014) pour le Pays Midi-Quercy qui fait suite à un programme ATEnEE (2006-2009) avec l'ADEME afin d'installer une mission énergies au sein du SM PMQ (recrutement d'un chargé de mission depuis 09/2006) et qui a permis d'analyser les pratiques énergétiques des collectivités afin de maîtriser la consommation et développer les potentiels de production d'énergies renouvelables. (filiale bois-énergie, solaire, efficacité énergétique, ...)
 - *L'année 2014 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre effective du PCT avec notamment le renouvellement des adhésions des communes et EPCI (24*

communes et 2 EPCI à ce jour), au service de Conseil en Energie Partagé (CEP), le lancement de l'action « Familles à énergie positive », le soutien au développement d'initiatives en matière de mobilité alternative (réseau Rezo-pouce pour sécuriser l'autostop ; pédi-bus et vélo-bus..) dans le cadre du Plan Climat territorial, la poursuite de l'action Maison de l'emploi développement durable (Plan d'actions métiers croissance verte sur bâtiments et énergies renouvelables) en lien avec la Maison de l'Emploi MQ.

- *De plus le PMQ a répondu à l'appel à projet national TEPOS CV du Ministère de l'écologie (évoqué dans les perspectives 2015)*

- ✕ Mise en œuvre d'un schéma culturel de territoire pour conduire une politique culturelle pour le Pays Midi-Quercy, équitable et de qualité : développer l'accessibilité à la pratique individuelle d'activités culturelles sur l'ensemble du Pays MQ (arts plastiques, musique..), favoriser le regroupement des acteurs culturels et proposer des spectacles culturels de qualité en MQ. Une première convention pluriannuelle (2008-2010) avec le CR MP, CG 82 (et soutenu par la DRAC) a permis de formaliser le partenariat financier et technique pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire du PMQ. Cette dernière a été renouvelée en 2011 pour une période de 3 ans (2011-2013). Malheureusement le renouvellement de cette convention qui devait se faire pour la période 2014-2016 ne s'est pas opéré car le CR MP, dans le cadre de réductions budgétaires, a arrêté sa politique d'aides aux Projets culturel de territoire en 2014. L'année 2014 a toutefois permis de tester la préfiguration d'un Pays d'Art et d'Histoire, pour lequel le PMQ souhaite déposer une candidature en 2015, en proposant un programme d'animations culturel en partenariat avec les EPCI et les associations du territoire.
- ✕ Installation d'un PLIE (Plan local pour l'emploi et l'insertion) depuis mai 2006 afin de prendre en compte la dimension sociale du développement durable du PMQ :
 - *Mise en place d'un plan local insertion-emploi (PLIE) axé sur l'accompagnement d'environ 200 personnes éloignés de l'emploi en cohérence avec sur les actions de développement local (chantier d'insertion, environnement. Une équipe d'animation et de gestion a été installée (équivalent 1.4 t.p) financée par les fonds européens FSE affectés aux PLIE, qui ont été maintenus pour la période 2007-2013.*
 - *Réalisation d'une étude GPEC territoriale en fin 2007-début 2008 (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) dans le secteur du médico-social en PMQ, qui a débouché sur une contractualisation du SM PMQ et de 9 établissements médico-sociaux du PMQ avec l'Etat (Ministère du travail) pour un dispositif ADEC (Action Développement Emploi et Compétences) sur le médico-social en PMQ (2009-2012). Cela a permis l'accompagnement technique des établissements médico-sociaux dans leurs actions d'adaptation des ressources humaines à l'évolution de leur activité.*
 - *L'année 2014 a permis de poursuivre la mise en œuvre du PLIE en prorogeant la convention FSE (2007-2013). De plus un travail d'évaluation/Bilan du PLIE MQ et préparatoire avec le CG 82, nouvelle autorité de gestion du FSE (2014-2020), s'est opéré afin d'anticiper et de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif PLIE en MQ sur la période 2015-2020.*
- ✕ Réalisation d'un inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy par la Maison du Patrimoine du Pays Midi-Quercy, pour le compte du Syndicat Mixte jusqu'en fin 2008. Transfert de cette compétence devenue Régionale au Syndicat Mixte du PMQ à partir du 1^{er} janvier 2009, et donc de l'équipe technique composée de 4 personnes. Une convention cadre tri annuelle et tripartite précise les engagements du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, dont les moyens humains nécessaires, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. Elle précise notamment les co-

financements de la région et du Département pour trois années (2009-2011) puis (2012-2014). **Le renouvellement de cette convention pour 3 ans de plus (2015-2017) a été préparé durant l'année 2014 avec les principaux partenaires (CR MP/CG 82).**

✕ Développement économique durable :

- *Mise en œuvre d'une M.DE (Maison de l'Emploi) du PMQ à Caussade avec deux points d'appui aux EREF (Nègrepelisse et St-Antonin NV) : l'année 2014 a permis de poursuivre le plan d'actions cofinancé par l'Etat et notamment d'organiser l'événementiel « Métier-emploi et territoire » à Caussade ainsi que des formations Feebat pour les entreprises du Bâtiments (réhabilitations thermiques).*
- *Réflexion sur le développement des circuits de proximité (CCP) à travers notamment:*
 - Réponse à l'appel à projet du RRR MP « **Territoire et gouvernance alimentaire** » pour lequel le PMQ a été sélectionné et à mis en œuvre un plan d'actions depuis le 10/2012 (embauche spécifique réalisée dans le cadre du financement obtenu pour cet appel à projet), qui a permis de rapprocher l'offre et la demande locale en produits locaux alimentaires.(charte « Produits en Pays Midi-Quercy » des producteurs et des restaurateurs signées en 2013 et 2014 par 25 producteurs et 7 restaurateurs et 3 associations)

b- Les politiques territoriales gérées par le SM PMQ en 2014

1. La Convention Territoriale du PMQ (2008-2014)

En 2014, dans le cadre de la Convention Territoriale (2008-2013) du PMQ, une nouvelle programmation opérationnelle a pu être validée.

1. Une programmation (année 2014 phase 1), préparée en Comité Technique le 29/07/14 et présentée en CTCP du 26/09/14 et validée en Comité des financeurs le 05/11/2014:
36 opérations représentant un coût total de 5 237 933 € HT

Globalement, les 11 programmations (depuis 2008) de la Convention territoriale PMQ auront permis de valider 270 opérations pour un coût total de 59.3 M €HT.

2. Le programme européen Leader IV (2007-2013)

Suite à la signature de la Convention d'application du programme LEADER MQ (2007-2013) en juin 2009, le Comité de programmation LEADER MQ **s'est réuni 11 fois entre 2009 et 2014 (dont 3 fois en 2014 : le19/02/2014 et 01/07/2014 et 25/11/2014).**

À l'issue de ces Comités de programmation, nous avons programmé (engagé) 114 projets (sans compter les projets présentés en avis d'opportunité) représentant un coût total d'opérations **de 6 684 647 € mobilisant 1 865 982 € de fonds européen LEADER** (soit près de 103% de l'enveloppe disponible, pour anticiper des sous réalisations).

c- Perspectives pour 2015: "Une année de construction du PETR au service du Projet de territoire 2015-2020 »

Fort des thématiques respectueuses des principes du développement durable qui ont été coordonnées et animées depuis ces dernières années par le SM PMQ, l'horizon 2015 doit permettre de clairement conforter ce positionnement pour le Pays MQ. Ceci par la poursuite de la coordination des chartes ou plans thématiques mis en place (charte paysagère /SCOT ; suite du Plan Climat territorial ; habitat-cadre de vie notamment par la poursuite de l'OPAH de Pays ; renforcement du schéma d'organisation touristique ; projet de label Pays d'Art et d'Histoire; Inventaire du patrimoine bâti ; insertion-emploi par le PLIE et la MCEF/MDE) et

par l'engagement de nouvelles contractualisations cohérentes avec notre charte de développement durable et s'inscrivant dans les orientations des politiques territoriales (cf -I Contexte) et le projet de territoire à venir (2015-2020) du PETR. (pôle rural).

1. Accompagner la transformation du SM PMQ en PETR (pôle d'équilibre territorial rural), notamment dans les 12 mois qui suivent l'arrêté préfectoral de transformation :

- Élaboration d'un Projet de territoire qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR
- Suivi d'une convention territoriale entre le PETR et les EPCI qui le composent pour définir la mise en œuvre du Projet de territoire et préciser les missions déléguées au PETR par les EPCI (et le CG et CR MP si associés).
- Réflexion sur des mutualisations de missions/services entre les EPCI et le PETR, en complémentarité avec les schémas de mutualisation intercommunaux que chaque EPCI doit produire en 2015.
- le Conseil de développement territorial (CDT) doit également être installé. Celui-ci représente les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs. du territoire. : Enjeu d'un renouvellement du CDD actuel pour dynamiser cette instance et augmenter sa représentativité.
- Installation également de la Conférence des Maires (à réunir au moins une fois /an) pour présenter en 2015 le Projet de territoire à formaliser et les autres années le rapport annuel qui explicitera la mise en œuvre par le PETR de ce Projet de territoire

2. Politiques territoriales contractuelles à poursuivre et à renouveler en 2015:

- Renouvellement de la Convention Territoriale du PMQ (2008-2013), dans le cadre régional d'un Contrat Régional Unique (2015-2020), qui devrait être co-signé par le Conseil Général. La Région MP souhaite conventionner avec les territoires ruraux organisés en PETR, dans le cadre d'une nouvelle génération de politiques contractuelles ayant pour objectif de :
 - *Agir en priorité pour la croissance et l'emploi dans les territoires en mobilisant l'ensemble des politiques publiques en cohérence notamment avec les zones d'emploi.*
 - *Agir pour l'attractivité et le développement des territoires ruraux avec une priorité donnée pour les territoires qualifiés de vulnérables dans le cadre du CPER 2014-2020.*

Suite au Bilan de la convention territoriale réalisé en 2014 et à la l'élaboration de la candidature LEADER V, un travail d'actualisation du Projet de territoire devra être mené pour pouvoir contractualiser avec la Région et le Département. Une cadence annuelle de une ou 2 programmations devrait être reconduite, en phase avec la programmation LEADER, qui sera particulièrement intégrée dans le Contrat Unique régional, car la Région est également l'autorité de gestion du programme européen FEADER et donc LEADER.

- Le programme européen LEADER :
 - *LEADER (2007-2013) devra être soldé durant l'année 2015, avec un enjeu important sur le 1^{er} semestre pour faire remonter les dossiers en paiement (près de 50 % de l'enveloppe dédiée au GAL MQ à payer).*
 - *LEADER V (2014-2020) devrait se mettre en route dès que l'on aura la réponse du Conseil Régional MP à l'appel à candidatures. On peut raisonnablement espérer une signature de la convention globale LEADER*

entre le PETR du PMQ et l'autorité de gestion FEADER en juillet pour un commencement de programmation LEADER effective à la rentrée de septembre.

- Le PLIE (Plan Local Insertion Emploi) dont la convention de mise œuvre des fonds FSE (2010-2012- avenant 2013-2014) sera également soldée en 2015.
 - *Une nouvelle convention pour la période 2015-2020 devrait être signée avec le CG 82, nouvelle autorité de gestion FSE, sur les mêmes bases que la précédente, afin de poursuivre l'accompagnement renforcées en file active de plus de 200 bénéficiaires sur le MQ.*
- L'OPAH MQ (2011-2014) axée sur la précarité énergétique et la sortie d'insalubrité, qui a permis d'aider 208 logements en 3 ans d'OPAH dont 174 logements propriétaires occupants (PO) et 34 logements locatifs ou vacants (PB).pour 5.5 M€ de travaux aidés mobilisant plus de 2.3M€ d'aides, dont 1.6 M€ de l'ANAH)
Des gains énergétiques largement au dessus des objectifs fixés : 67% en moyenne représentant un gain de 1586 168 Kwh/an.
Poursuite de l'OPAH en 2015 et certainement en 2016, prévue en option dans la convention initiale.

3. Thématiques à développer pour s'inscrire dans les politiques publiques 2015-2020:

a) Les actions prioritaires pour 2015

- ❖ **Finaliser l'élaboration d'une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »** s'inscrivant dans la continuité du Schéma culturel de territoire ; du développement du tourisme culturel et de la valorisation de l'inventaire du patrimoine bâti et globalement le l'art de vivre en PMQ. L'objectif étant de déposer un premier dossier de candidature au Ministère de la Culture dans l'été pour un passage en Commission Nationale en novembre 2015 (à confirmer).
- ❖ **Enclencher le processus d'élaboration d'un SCOT rural en PMQ, sur le périmètre du PETR du PMQ, qui pourra être compétent,** afin de poursuivre les dynamiques d'aménagement durable du territoire engagée depuis plusieurs années en PMQ (charte paysagère ; PLU ; PIG et OPAH ; Plan Climat, ...)
- ❖ **Faire connaître le bilan du PCET -Plan Climat Energie territoire-(2010-2014), pour se projeter vers la reconnaissance « Territoire à énergie positive-croissance verte (TEPOS CV)»** suite à la réponse du PMQ à l'appel à projet national du Ministère de l'écologie fin 2014.Un nouveau Plan d'actions pour 3ans a été proposé, qui devrait permettre d'inscrire durablement le territoire dans la transition énergétique (maitrise des consommations d'énergie, productions d'énergies renouvelables, sensibilisation...)
 - **Poursuite et généralisation du service de Conseil en énergie Partagé (CEP)** auprès des communes qui ont adhéré (actuellement 24 communes et 2 EPCI) en priorisant l'accompagnement sur l'analyse de bâtiments plus énergivores ; l'utilisation d'énergies renouvelables, le recensement des logements locatifs communaux et les groupements de commandes.
 - **Poursuivre la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire.** Possibilité d'un partenariat renforcé avec le CRPF (centre régional de la propriété forestière) pour bénéficier d'un appui technique de proximité auprès des propriétaires forestiers, dans la cadre d'un appel à projet du Ministère de l'agriculture/forêt, cofinancé par les fonds européens.

Réflexion sur la sécurisation collective de l’approvisionnement en bois énergie des réseaux de chaleur sur le territoire (structure collective à créer)

- Poursuivre une réflexion sur des actions favorisant des mobilités moins consommatrices d’énergie (Projet PARTAJ pour la mobilité des jeunes ; covoiturage ; voie verte ; ..) et à terme aboutissant à un schéma d’aménagement pour la mobilité alternative en PMQ, intégré dans le Plan d’actions TEPOS CV.
- ❖ **Mettre en application les recommandations de l’Etude sur la structuration touristique du PMQ** notamment pour optimiser les missions et les moyens du réseau OT-SI (office de PAYS) et du Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur l’Aveyron en PMQ (appel à projet Massif-Central sur pôle pleine nature), notamment dans le cadre du Contrat de destination 82 piloté par l’ADT 82, pour lequel le SM PMQ est coordinateur de l’itinéraire Gorges de l’Aveyron : élaboration et mise place d’un nouveau **site internet tourisme/culture en 2015 pour valoriser la destination « Midi-Quercy-Gorges de l’Aveyron »**, le futur label Pays d’art et d’histoire, et éventuellement le futur pôle pleine nature.
- ❖ **Mettre en oeuvre la convention de partenariat avec la CAF (Caisse d’allocation familiale) et la MSA (Mutualité sociale agricole)** sur la structuration d’une mission d’appui et de coordination de « l’animation de la vie sociale en MQ », afin de conforter le bien vivre ensemble sur notre territoire.
- ❖ **Développer les liens agriculture-environnement-tourisme durable par la poursuite de la mise en oeuvre du Plan d’actions « Développement des circuits courts de proximité »** élaboré en 2012, dans le cadre de l’appel à projet du RRR (Réseau rural régional MP) « Territoire et gouvernance alimentaire » : chartes « Produits en PMQ » des familles d’acteurs (producteurs, restaurateurs à élargir aux artisans de bouche, commerces de détail ; communes ; ...
- ❖ Suivre attentivement l’élaboration du schéma directeur d’aménagement numérique départemental pour accompagner la montée en puissance du territoire vers le très haut débit.

b) Les actions à initier si possible en 2015

- ❖ Engager une réflexion sur l’évolution de l’offre de soins en PMQ pour proposer éventuellement un schéma pluriannuel sur cette thématique pour le PMQ. Et plus globalement réfléchir sur l’anticipation du vieillissement de la population en MQ (services ; emplois ; habitat ; ..). Voir la faisabilité d’un Contrat local de santé avec l’ARS (Agence régionale de la santé) reprenant en partie ces enjeux .
- ❖ Réflexion sur un schéma de développement économique global et durable du PMQ (englobant le STIE déjà réalisé) et prenant en compte les besoins spécifiques de nos zones rurales (accompagnement aux micro-entreprises et à l’accueil-transmission-reprise d’activités, pluri activité, services aux personnes via l’économie résidentielle, ESS....) : intégrer cette thématique dans le projet de territoire 2015-2020 qui sera proposé dans le Contrat Unique régional (2015-2020).
- ❖ Etat des lieux des SIG (système d’information géographique) des collectivités territoriales sur le territoire afin d’optimiser leurs usages par d’éventuelles mutualisations.

CONCLUSION

Le contexte global des politiques territoriales et plus généralement de l'évolution de nos territoires ruraux face aux mutations démographiques et sociologiques conduisent les structures de gestion des Pays à s'organiser pour proposer des missions pluridisciplinaires. Le contexte de crise et d'incertitude sur la refonte des politiques publiques, incitent à la prudence budgétaire, tout en maintenant une veille et une anticipation des dispositifs territoriaux dans lesquels le PMQ devra s'inscrire dans le futur. Sur un plan financier cela nécessite d'accompagner cette acquisition de compétences techniques et stratégiques par une participation des EPCI, fixée en 2014 à 5.5 €/hab.

Des nouveaux chantiers (label Pays d'Art et d'Histoire, SCOT MQ, mutualisations de services avec EPCI...) seront étudiés en 2015, sans répercussions financières immédiates nécessitant d'envisager une évolution des participations des EPCI.

Toutefois cette stagnation des participations ne pourra pas être maintenue dans les années à venir si on souhaite confier au PETR les nouvelles compétences et missions abordées précédemment.

Au vu du bilan financier 2014 (montant des dépenses en légère baisse compensant une baisse des recettes), il est proposé pour cette année 2015 « de construction » du PETR, **de maintenir la même participation, soit 5.5€/hab***.

**population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2015 :*

- * CC TVA= 16 119 hab
- * CC QC= 20 321 hab
- * CC QRG= 7 953 hab
- * CC QV= 5 299 hab

Soit un total pour le PMQ= 49 692 habitants (+ 714 hab /2014)

ANNEXE du DOB : simulation de la masse salariale 2015 et du résiduel à la charge du SM PMQ
--